

MODE DE CALCUL DE LA TAXE D'AMENAGEMENT

NOM :

Autorisation : PC maison individuelle avec 1 place de garage et 1 piscine

Déposé le :

Délivré le :

Particularités : Maison située en centre village avec raccordement eaux usées et eaux pluviales

Calcul de l'assiette de la taxe : surface x valeur forfaitaire (taux unique par m2 : 930 €) au 1^{er} janvier 2025

- Surfaces prises en compte : somme des surfaces de plancher closes et couvertes d'une hauteur supérieure à 1,80m, calculées à partir du nu intérieur (garage compris) moins les vides et trémies. Les 100 premiers m2 bénéficient d'un abattement de 50%

Les prêts aidés bénéficient d'une exonération de 50% sur la surface au-delà des 100 premiers m2

	surface	valeur au m2	surface ou nbre places statio.	MONTANT
100 premiers m2 (abattement 50%)		465	100	46500
m2 supplémentaires		930	20	18600
50 % exo taux prêt aidé				0
piscine (valeur unitaire)		262	1	262
places de stationnement (valeur unit.)		3052	1	3052
TOTAL ASSIETTE DE LA TAXE				68414
CALCUL DE LA TAXE				
part communale	68414	5%		3420,7
part départementale	68414	2,50%		1710,35
MONTANT Taxe Aménagement				5131,05
Redevance archéologie préventive				
		465	100	46500,00
		930	20	18600
TOTAL ASSIETTE DE LA TAXE				65100,00
	65100,00	0,40%		260,4
Participation raccordement réseau eaux usées/eaux pluviale				
Eaux usées		2500	1	2500
Eaux pluviales		600	1	600
				3100